

## LA MRC DE LA MATAPÉDIA PROCÉDERA À L'ÉLECTION D'UN PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL EN 2009

**Amqui, le 12 février 2009.** Le Conseil des maires a adopté hier le règlement permettant à la MRC de La Matapédia de procéder à l'élection de son préfet par suffrage universel. Matapédiennes et Matapédiens seront donc invités à se rendre aux urnes en novembre prochain pour élire leur représentant régional.

Dix municipalités, représentant 81,6 % de la population matapédienne, se sont prononcées en faveur de l'élection du préfet au suffrage universel. Rappelons que le budget de la MRC avait été bloqué par sept des huit municipalités se prononçant pour l'élection au suffrage universel du préfet. Cette situation avait obligé l'ensemble des maires à mettre en place un processus de consultation auprès des citoyens sur la question afin de dénouer l'impasse.

Au terme des consultations, deux municipalités d'abord hésitantes à l'idée d'un préfet élu, à savoir Sayabec et Sainte-Florence, ont revu leur position sur le mode d'élection du préfet et ont voté pour le règlement. Leur vote en faveur du règlement a toutefois été conditionnel à l'acceptation de certaines conditions. Ne voulant plus avoir à céder sous d'autres menaces, les municipalités de Sayabec, Sainte-Florence et Sainte-Érène ont effectivement exigé que le budget de la MRC soit adopté avant le règlement sur l'élection du préfet au suffrage universel.

Dans un second temps, une demande devait être adressée à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, afin d'offrir aux MRC s'étant doté d'un préfet élu au suffrage universel, d'abroger le règlement au terme d'un mandat. L'ensemble de ces conditions ayant été acceptées par l'ensemble des maires, le Conseil de la MRC a pu procéder à l'adoption du budget ainsi que le règlement sur l'élection du préfet au suffrage universel. La MRC devrait aussi se pencher au cours des prochaines semaines sur la mise en place d'un code d'éthique afin d'éviter toute autre situation conflictuelle similaire.

Mentionnons que l'élection d'un préfet se fera simultanément aux élections municipales qui se tiendront en novembre prochain. La rémunération prévue pour le préfet au budget 2009 est de l'ordre de 65 000 \$ annuellement alors que le coûts de l'élection est de 80 000 \$.

- 30 -

Entrevue : Georges Guénard, préfet, MRC de La Matapédia

Source : Joël Tremblay, agent de développement culturel  
MRC de La Matapédia  
Téléphone : 418-629-2053  
Télécopieur : 418-629-3195